

# Soutien à la réhabilitation énergétique du parc social



## Nantes Métropole

Sandra GUIQUERO

Direction Habitat – Service PLH – Programmation - Peuplement  
Nantes Métropole 44 923 NANTES Cedex 9

Tel : 02 40 99 49 15

[sandra.guiquero@nantesmetropole.fr](mailto:sandra.guiquero@nantesmetropole.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dispositif d'aide directe aux bailleurs sociaux afin d'améliorer la performance énergétique des réhabilitations de logements locatifs sociaux pour les années 2019-2021 et d'encourager l'adaptation au vieillissement ou au handicap d'au moins 10 % des logements situés dans les immeubles réhabilités accessibles.

### TYPE D'AIDE

Subvention / prime.

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Nantes Métropole

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Sont éligibles les opérations de réhabilitation de logements sociaux (hors logements ANAH) :

- D'ensembles immobiliers achevés depuis plus de 15 ans et situés dans le territoire de Nantes Métropole,
- Portées par un organisme de logement social, au sens de l'article L.411-2 du Code de la construction et de l'habitation ou par une associative titulaire d'un agrément, au sens des articles L.365-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,
- Atteignant après travaux le label BBC Effinergie Rénovation 2024 ou profils dérogatoires ( $\leq$  à 95 ou 70 kWh/m<sup>2</sup>/an), ou l'étiquette énergétique C ou pour étant inscrites dans la démarche Energiesprong portée par l'Union Sociale des Pays de la Loire
- Permettant une quittance globale minorée ou neutre pour le locataire,
- Offrant après travaux au moins 10 % de logements adaptés au vieillissement ou handicap dans le cas d'immeubles accessibles ou rendus accessibles avec la réhabilitation.

## **MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE**

L'aide métropolitaine est une aide forfaitaire plafonnée à 50 % de l'assiette éligible :

- ✎ 15 000 € par logement pour les opérations qui atteignent après réhabilitation le niveau BBC Effinergie rénovation 2024 avec étiquette énergétique A ou le « profil dérogatoire 1 » correspondant à une consommation  $\leq$  à 70 kWh/m<sup>2</sup>/an + une réduction des émissions de gaz à effet de serre avant et après travaux + la sensibilisation des occupants (guide aux bons gestes et usages des équipements du bâtiments).
- ✎ 10 000 € par logement pour les opérations qui atteignent après réhabilitation le niveau BBC Effinergie rénovation 2024 avec étiquette énergétique B ou le « profil dérogatoire 2 » correspondant à une consommation  $\leq$  à 95 kWh/m<sup>2</sup>/an + une réduction des émissions de gaz à effet de serre avant et après travaux + la sensibilisation des occupants (guide aux bons gestes et usages des équipements du bâtiments).
- ✎ 5 000 € par logement pour les opérations qui atteignent après réhabilitation à minima l'étiquette énergétique C avec le gain d'une étiquette énergétique au minimum + une réduction des émissions à effet de serre avant et après travaux + la sensibilisation des occupants (guide aux bons gestes et usages des équipements du bâtiments).
- ✎ 11 000 € par logement pour les opérations inscrites dans la démarche Energiesprong.
- ✎ 3000 € par logement rendu adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) conformément au référentiel partagé entre la Métropole et l'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire ou par logement adapté à un handicap spécifique, en accord avec la Métropole.

---

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS**

Budget 2024 : 5 000 000 €

---

## **BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE**

Bilan 2023 : 2 opérations de réhabilitation énergétique du parc social subventionnées pour un total de 262 logements et 2,62 M €.

